

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2769

présenté par
M. Zulesi, rapporteur thématique

ARTICLE 28

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« aux catégories de véhicules mentionnées »

les mots :

« à faciliter la circulation des véhicules mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel d'harmonisation avec l'article L. 411-8 du code de la route.